



Erreur salaire et certificat de travail

Par **Marin ludovic**, le **27/11/2018** à **15:00**

Bonjour,

Je vous explique mon mari a travaillé en intérim un jour il n'a pas plus aller au travail car un de fils était malade je n'étais pas présente il a prévenu la boîte interim.le lundi son chef lui a dit que comme il n'avait pas donné de nouvelles il l'a remplace donc mon mari est rentré. Lorsque l'on a reçu le bulletin de salaire et le certificat de travail plusieurs erreur déjà le bulletin de salaire il avait une prime du 13eme mois payé a l'heure la première semaine ils ont bien compté 39h ce qu'il avait travaillé hors la 7h alors qu'il a travaillé 54h ce qui fait qu'en travaillant 15h de plus il a touché 20euros de moins. Le certificat de travail en haut est marqué provisoire et il n'y a ni le cachet de la boîte intérim ni la signature. Est ce normal et que faire ils nous disent qu'ils peuvent rien faire que ça vient de l'entreprise ou il a travaillé

Par **P.M.**, le **27/11/2018** à **18:46**

Bonjour,

Apparemment, le salarié a bien perçu son salaire pour le nombre d'heures effectuées sauf le 13° mois, donc si c'est le cas, l'erreur est flagrante...

Pour le certificat de travail, cela ne peut pas venir non plus de l'entreprise utilisatrice...

Il faudrait donc réclamer la régularisation et la délivrance du certificat de travail par lettre recommandée avec AR si l'agence d'intérim ne veut pas entendre raison...